

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	04/02/2021	N°2021.001 à 2021.013	29/01/2021	08/02/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 4 février 2021</i>			

**Compte rendu  
sommaire**

Ce document vaut  
COMPTE RENDU SOMMAIRE : art L 2121-25 du CGCT  
AFFICHAGE DELIBERATIONS : art L 2131-1 du CGCT

L'an deux mil vingt et un à vingt heures et six minutes, le quatre février, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf janvier, (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Buissonnière en séance sans public conformément aux mesures sanitaires, diffusée en direct sur [https://www.youtube.com/channel/UCt4OBgXKI30wchNEVxeOcCQ?view\\_as=subscriber](https://www.youtube.com/channel/UCt4OBgXKI30wchNEVxeOcCQ?view_as=subscriber) sous la présidence du Maire Henri DE MEYRIGNAC

Etaients présents à la séance : Henri de MEYRIGNAC, Martial DEVOVE, Fatima ABERKANE-JOUDANI, Patricia ROUCHON, Jean Louis MASSON, Véronique PLOQUIN, Nicolas COCHET, Julien GUERIN, Annie MOLLEREAU, Fabio GIRARDIN, Isabelle CAKIR, Michel GARD, Maryse AUDAT, Aurélien BOUTET, Céline ERADES, Alain VALOT, Viviane JANET, Bernard DEFAYE, Dany AMIOT, Marc GARNIER, Nicole SIRVENT (à partir de 20h10), Alain BOULET, Christiana DE ALMEIDA, Aurélien MASSOT, Stella AKUESON, Nathalie BEAULNES-SERENI, Jean-Marc JUDITH, Philippe ESPRIT, Arnaud MICHEL, Laurent VANSLEMBROUCK, Sabrina VALENTE

Absents ayant donné pouvoir : Catherine FOURNIER à Monsieur le Maire, Didier GAVARD à Nathalie BEAULNES-SERENI

Absents excusés : Nicole SIRVENT (jusqu'à 20h10)

Monsieur Bernard DEFAYE assure le secrétariat de séance.

En exercice	Présents	Votants
33	30	32

Convocation	Début de séance	Secrétaire de séance	Fin de séance	Affichage
29/01/2021	20h06	Bernard DEFAYE	22h30	08/02/2021

**Ordre du jour de la séance**

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	04/02/2021	N°2021.001 à 2021.013	29/01/2021	08/02/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 4 février 2021</i>			

1. *Approbation des procès-verbaux du 29 septembre, du 19 novembre et du 17 décembre 2020*
2. *Compte-rendu des décisions du maire*

#### **FINANCES – MARCHES PUBLICS**

3. *Rapport d'orientation budgétaire 2021*
4. *Avenant n°2 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'Etat*
5. *Demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne dans le cadre du dispositif des Ecoles Multisports pour 2021*
6. *Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations Familiales de Seine-et-Marne au titre du REAAP pour 2021*
7. *Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 pour la mise aux normes du parking du centre culturel de la Ferme des Jeux*

#### **RESSOURCES HUMAINES**

8. *Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne (CDG77)*
9. *Rémunération et nombre de vacations de la psychologue du Pôle Ecoute Parents dans le cadre de l'Université de parents*
10. *Création de postes - Besoins saisonniers 2021 des services Enfance et Jeunesse*

#### **CULTURE**

11. *Avis du conseil municipal pour le versement d'une subvention d'aide par le Département de Seine-et-Marne à CINEODE, suite à la crise sanitaire COVID 19*

#### **JEUNESSE**

12. *Aide à la formation BAFA pour l'année 2021*

#### **REMERCIEMENTS**

#### **QUESTIONS**

### **POINT 1 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 29 SEPTEMBRE, DU 19 NOVEMBRE ET DU 17 DECEMBRE 2020**

Au vu des remarques du groupe « Vaux-le-Pénil notre ville, notre vie », transmises le 3 février 2021 par courriel, concernant les PV du 19 novembre et celles du 17 décembre qui seront de nouveau vérifiées et s'il y a lieu les modifications y seront apportées par le prestataire ayant rédigé les PV. Ils seront proposés pour approbation lors de la prochaine séance.

Le procès-verbal du 29 septembre 2020 quant à lui est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Mme SIRVENT à 20H10

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	04/02/2021	N°2021.001 à 2021.013	29/01/2021	08/02/2021
	Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 4 février 2021			

En exercice	Présents	Votants
33	31	33

## POINT 2 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

*Présentation par Monsieur le Maire*

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** des décisions suivantes

N° DECISION et date	OBJET
<b>20D028 en date du 10 décembre 2020</b>	Délivrance d'une concession nouvelle dite familiale au cimetière communal à Monsieur Yves LEVENEZ, emplacement colonne 4 401 a , pour une durée de 30 ans à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2020 (concession accordée moyennant la somme de 283,00 euros).
<b>20D029 en date du 17 décembre 2020</b>	Attribution du marché n°20MU03 portant sur l'assurance responsabilité civile de la commune avec la société SMACL, 114 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex pour un montant annuel de 8677.58 € TTC
<b>21D001 en date du 4 janvier 2021</b>	Délivrance d'une concession nouvelle dite familiale au cimetière communal à Mr et Mme TOUATI, emplacement 172 colonne 1A allée 14 , pour une durée de 15 ans à compter du 31 décembre 2020 (concession accordée moyennant la somme de 160,00 euros).
<b>21D002 en date du 8 janvier 2021</b>	Délivrance d'une concession nouvelle dite familiale au cimetière communal à Mme BOSSE, emplacement 4 allée 19, pour une durée de 15 ans à compter du 8 janvier 2021 (concession accordée moyennant la somme de 160,00 euros).

## POINT 3 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

*Présentation par Fabio GIRARDIN et Véronique PLOQUIN*

*(Le Rapport d'orientations budgétaires est mis à disposition en mairie)*

**CONSIDERANT** les échanges intervenus à l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021,

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL**

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	04/02/2021	N°2021.001 à 2021.013	29/01/2021	08/02/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 4 février 2021</i>			

**PREND ACTE** qu'un débat a eu lieu sur la base du rapport présenté pour le Budget Principal Commune et le Budget Annexe La Passerelle pour l'exercice 2021.

*Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :*

**POUR** : 33

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**POINT 4 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS A CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT**

*Présentation par Véronique PLOQUIN*

**CONSIDERANT** que pour transmettre les actes des documents budgétaires, il est nécessaire d'étendre le périmètre des actes télétransmis par voie d'avenant à la convention initiale.

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL**

**APPROUVE** l'avenant N°2 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, en annexe à la présente délibération. **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant N°2 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat et toute pièce afférente à cette affaire.

*Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :*

**POUR** : 33

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**POINT 5 : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONCTIONNEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES ECOLES MULTISPORTS**

*Présentation par Fabio GIRARDIN*

**CONSIDERANT** que l'Ecole multisports de la Commune propose des activités sportives le mercredi matin à 24 enfants âgés de 7 à 11 ans, **CONSIDÉRANT** que l'Ecole Multisports de la Commune répond aux critères et aux cahiers des charges définis par l'assemblée Départementale,

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL**

**SOLLICITE** une subvention de fonctionnement auprès du département de Seine-et-Marne dans le cadre du dispositif des Ecoles Multisports.

*Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :*

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	04/02/2021	N°2021.001 à 2021.013	29/01/2021	08/02/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 4 février 2021</i>			

**POUR** : 33  
**CONTRE** : 0  
**ABSTENTION** : 0

**POINT 6 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE DANS LE CADRE DU REAAP - ANNEE 2021**

*Présentation par Fabio GIRARDIN*

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de continuer à accompagner les familles dans leurs responsabilités éducatives et à valoriser leurs compétences parentales,

**Après avoir délibéré, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL**

**SOLLICITE** l'aide financière au fonctionnement de la CAF77, pour un montant de 9 000€, afin de soutenir les actions d'accompagnement à la parentalité de l'Université de Parents.

*Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :*

**POUR** : 33  
**CONTRE** : 0  
**ABSTENTION** : 0

**POINT 7 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DSIL 2021 PLAN DE RELANCE) POUR LA MISE AUX NORMES ET SECURISATION DU PARKING DU CENTRE CULTUREL DE LA FERME DES JEUX**

*Présentation par Fabio GIRARDIN*

**CONSIDERANT** qu'en date du 18 décembre 2020, l'Etat émet un refus à la demande de subvention en raison du nombre élevé de dossiers présentés.

**CONSIDERANT** que dans ce même courrier, Monsieur le Préfet propose de réexaminer ce projet dans le cadre de la deuxième phase de programmation de la DSIL plan de relance au cours du premier trimestre 2021.

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour le réexamen de ce projet selon le plan de financement prévisionnel inchangé. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document en conséquence. **CONFIRME** l'inscription budgétaire d'un montant de 299 824.80 € TTC au budget 2021 pour l'opération citée. **ATTESTE** que les travaux n'ont reçu aucun engagement à ce jour.

Plan de financement prévisionnel :

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	04/02/2021	N°2021.001 à 2021.013	29/01/2021	08/02/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 4 février 2021</i>			

	Coût des Travaux H.T	Montant des travaux retenus pour les subventions H.T	Montant maximum de la subvention
<b>DSIL (Etat)</b>		249 854.00 € H.T	74 897.80 €
<b>CaR (Région)</b>	249 854.00 € H.T	200 000.00 € H.T	100 000.00 €
	<b>TOTAL DES AIDES PUBLIQUES</b>		<b>174 897.80 €</b>
	<b>RESTE A CHARGE COMMUNAL</b>		<b>74 956.20 €</b>

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

**POUR** : 33

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**POINT 8 : APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS  
OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET  
MARNE (CDG77)**

*Présentation par Véronique PLOQUIN*

**CONSIDERANT** que la loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département. **CONSIDERANT** que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL. **CONSIDERANT** que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation. **CONSIDERANT** que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ». **CONSIDERANT** que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes. **CONSIDERANT** que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL**

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	04/02/2021	N°2021.001 à 2021.013	29/01/2021	08/02/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 4 février 2021</i>			

**APPROUVE** la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

*Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :*

**POUR** : 33

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

### **POINT 9 : REMUNERATION ET VACATION DE LA PSYCHOLOGUE DU POLE ECOUTE PARENTS AU SEIN DE L'UNIVERSITE DE PARENTS**

*Présentation par Véronique PLOQUIN*

**CONSIDERANT** la nécessité, dans le cadre des entretiens de guidance parentale et de l'animation d'ateliers de parents, de la présence d'une psychologue, **CONSIDERANT** qu'il convient de déterminer chaque année du nombre de vacances nécessaire et la rémunération de celles-ci,

Il est proposé, les crédits budgétaires étant disponibles, de fixer les conditions d'exercice de la psychologue comme suit :

- 29 vacances de trois heures pour l'année 2021,
- 25,50 euros brut l'heure de vacation.

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL**

**FIXE** à 29 le nombre de vacances de 3 heures pour 2021 ainsi que la rémunération de l'heure de vacation à 25,50 euros brut pour l'exercice d'un psychologue du Pôle Ecoute Parents au sein de l'Université de Parents. **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2021

*Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :*

**POUR** : 33

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

### **POINT 10 : CREATION DE POSTES – BESOINS SAISONNIERS DES SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE ANNEE 2021**

*Présentation par Véronique PLOQUIN*

**CONSIDERANT** la nécessité de renforcer les services qui s'occupent de l'enfance et de la jeunesse pendant les vacances scolaires,

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL**

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	04/02/2021	N°2021.001 à 2021.013	29/01/2021	08/02/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 4 février 2021</i>			

**FIXE** ainsi qu'il suit la création de postes saisonniers nécessaires pour assurer le bon déroulement des vacances de l'année 2021.

Vacances scolaires 2021	Service Jeunesse	Service enfance	Jardin d'été	Surveillance de la Ferme des Jeux
<b>Hiver</b>				
Animateur	4			
Directeur	1			
<b>Printemps</b>				
Animateur	4	1		
Directeur	1			
<b>Eté</b>				
Animateur	4	4	3	3
Directeur	1			
<b>Toussaint</b>				
Animateur	4	3		
Directeur	1			
<b>Noël</b>				
Animateur		2		
Directeur				

Les animateurs sont rémunérés sur la base de l'indice majoré 330 à laquelle s'ajoutent 10% au titre des congés payés.

Les directeurs d'accueil de loisirs sont rémunérés sur la base de l'indice majoré 348 à laquelle s'ajoutent 10% au titre des congés payés.

*Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :*

**POUR** : 33

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**[POINT 11 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'AIDE PAR LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE A CINEODE SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19](#)**

*Présentation par Julien GUERIN*

**CONSIDERANT** que le Département peut, après avis du Conseil municipal de la commune où est située l'entreprise concernée, attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de la salle de spectacle cinématographique dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ; **CONSIDERANT** la demande de subventions du cinéma CINEODE au Département de Seine-et-Marne, au titre des aides aux entreprises de spectacle cinématographique ; **CONSIDERANT** que Vaux-le-

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	04/02/2021	N°2021.001 à 2021.013	29/01/2021	08/02/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 4 février 2021</i>			

Pénil est la commune où est située l'entreprise concernée et, qu'à ce titre, le Conseil municipal de Vaux-le-Pénil est sollicité à donner son avis.

***Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL***

**EMET** un avis favorable pour le versement de la subvention accordée par le Département à l'entreprise cinématographique CINEODE, présente sur le territoire communal.

*Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :*

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POINT 12 : SOUTIEN A LA FORMATION BAFA – ANNEE 2021**

*Présentation par Christiana DE ALMEIDA*

**CONSIDERANT** que nous accueillons des jeunes en stage pratique BAFA non rémunéré en vue de favoriser leur orientation professionnelle, **CONSIDERANT** qu'il est juste de prendre en charge une partie du coût de la formation BAFA, **CONSIDERANT** les demandes motivées des jeunes,

***Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL***

**ACCEPTE** de prendre en charge une partie du coût de la formation BAFA pour un montant de 300 euros, selon les termes des conventions avec les organismes, au bénéfice de 8 jeunes. Le coût total s'élevant à 2400 euros. **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Prévisionnel 2021.

*Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :*

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**La séance est levée à 22H30**

Monsieur le Maire

Henri DE MEYRIGNAC

Le secrétaire de séance

Bernard DEFAYE